



MOTION

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28
Pour :
Contre :
Abstentions :

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCO, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.ELGART (pouvoir à L.DARRIBEROUGE) M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), C.ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), G.MOSCHETTI (pouvoir à S.PUYO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Absente : N.DAUGA

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, rappelle que le gouvernement vient d'annoncer, sans concertation préalable, son désir de faire supporter par les bailleurs sociaux une baisse des APL de 60 € par mois pour les seuls locataires du parc social et de 5 € par mois pour l'ensemble des bénéficiaires des aides au logement.

Cette décision qui aurait pour but d'économiser 1,7 milliards d'€ sur le budget annuel de l'Etat conduirait inévitablement à contraindre les organismes HLM à ralentir leurs projets de constructions neuves mais aussi de réhabilitations, notamment énergétique, et à une compression sans précédent des crédits d'entretien et de réparation du parc existant.

De plus, cette mesure entraînerait une iniquité flagrante entre le parc public et le parc privé et toucherait les locataires les plus fragiles socialement.

En outre, les perdants de ce projet gouvernemental seraient aussi les entreprises du bâtiment et des travaux publics car les bailleurs sociaux sont des donneurs

Objet : Motion de
soutien aux bailleurs
sociaux

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

d'ordre importants dans ce domaine. La santé économique de notre territoire serait ainsi mise en péril.

Les contreparties financières envisagées par le gouvernement devraient créer un décalage entre la baisse des loyers, immédiate, et les compensations dérisoires prévues, à moyen ou long terme.

Parmi ces dernières, il est à noter la proposition de l'Etat qui demande aux bailleurs sociaux de vendre des logements alors qu'il a renforcé la loi SRU en faisant passer le quota de logements sociaux de 20 à 25 % et sanctionne les Communes en leur imposant de ne construire que du locatif.

De plus, il propose une hausse des loyers pour les ménages qui dépassent les plafonds sociaux sachant que le nombre de ces locataires est particulièrement restreint et qu'ils contribuent aussi à la mixité sociale que les bailleurs souhaitent développer.

Aussi, le gel du taux du livret A pendant deux ans ne compenserait qu'à la marge et dans deux ans une hausse de recettes massives et immédiates.

C'est pourquoi, les élus de la Commune de Boucau, à l'unanimité,

. Apportent leur soutien aux bailleurs sociaux et demandent au gouvernement de suspendre cette mesure injuste dans le but de garantir la survie des projets et d'améliorer les conditions de logement des français aux revenus les plus modestes.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 7 novembre 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/11/2017